

NOTAIRES

Jérôme PAOLINI

Notaire
Diplôme Supérieur de Notariat
Diplôme Universitaire Gestion de Patrimoine

Serena ACQUAVIVA

Notaire
Diplôme Supérieur de Notariat
Diplôme de Conseiller en Gestion de Patrimoine

Amelia FLORI

Notaire
Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Notaire

Laetitia FLORI-PACCIONI

Notaire
Diplôme Supérieur de Notariat

**105 Quai des Etats-Unis
06300 NICE**

**TÉLÉPHONE
04.22.45.13.60**

**TÉLÉCOPIE
04.22.45.13.55**

**COURRIEL
df.office@notaires.fr**

**SITE INTERNET
df.notaires.fr**



Parking Sulzer



**Prise de rendez-vous
en ligne**



**Paie ment
par carte bancaire**

CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES DE CORSE

Nice, le 19 septembre 2023

Dossier suivi par Laetitia FLORI-PACCIONI
laetitia.flori-paccioni@notaires.fr

VENTE MARINI/SORIA-CASTA
636 /SAC /SAC /

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur votre journal, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Laetitia FLORI-PACCIONI le 13 septembre 2023.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Laetitia FLORI-PACCIONI



CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de BASTIA (HAUTE-CORSE) 20200

Suivant acte reçu par Me Laetitia FLORI-PACCIONI, Officier Public, Notaire à NICE (06300), le 13 septembre 2023, il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

Monsieur Patrick MARINI, retraité, demeurant à BASTIA (20200), 9 rue Campanari

Sur la commune de BASTIA le bien figurant au cadastre sous les références suivantes :

Dans un ensemble immobilier situé à BASTIA (HAUTE-CORSE) 20200 7 Rue Campanari.

Dans un immeuble situé sur le territoire de la commune de BASTIA (Hte Corse) Rue Campanari N° 7

Elevé :

Côté Place Vincetti

- d'un rez-de-chaussée
- un entresol
- cinq étages
- greniers sous toiture

Côté Rue Campanari

- d'un rez-de-chaussée
- quatre étages,
- greniers

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AO	277	RUE CAMPANARI	00 ha 01 a 40 ca

Le lot de copropriété suivant :

Lot numéro quinze (15)

Une pièce, sise au 1er étage, par laquelle on accède à partir du lot N°7, dépendant de l'immeuble sis au 9 rue Campanari.

Et les quotes parts indéterminées des parties communes générales.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.



Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Que, par suite, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :
« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Courriel de l'étude : df.office@notaires.fr

***POUR AVIS,
Maître Laetitia FLORI-PACCIONI
Notaire***

